

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 13 février 2015 portant nomination d'un membre du conseil départemental du Cher  
auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales du Centre**

NOR : AFSS1530104A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil départemental du Cher, auprès du conseil d'administration de l'URSSAF du Centre sur désignation de la CFTC, M. DOS SANTOS (José), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de Mme ABBURA GONZALES (Dominique).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale  
et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*

L. GALLET